

Pouvoir royal et pluralisme juridique ds les monarch franque

Par **val49**, le **02/11/2010** à **12:30**

Bonjour,

Après avoir délimiter le sujet de la dissertation je cherches un plan mais pas mal de difficulté se pose.

Le plus gros problème est de dégager un plan. Après de multiples recherches il me reste des idées que je n'arrive pas à organiser.

Merci de bien vouloir m'apporter votre aide

Par **yanos**, le **02/11/2010** à **14:11**

Personne ne t'aidera tant que tu ne nous auras pas exposé tes idées et un début de plan. Lis la charte avant de poster sur le forum.

Par **val49**, le **02/11/2010** à **15:26**

Après recherches se plan m'apparais :

I- L'installation de la royauté franque

A/ légitimité du pouvoir royal

B/ le lien féodo-vassalique

II- Contraintes et pluralisme juridique

A/ Morcellement territorial et seigneurie

B/ La puissance de l'église

En m'excusant de ne l'avoir pas mit avant, et en vous remerciant de vos conseils

Par val49, le 02/11/2010 à 17:35

j'aimerais être éclairé dans mes recherches merci!

I- L'installation de la royauté franque

A/ légitimité du pouvoir royal

1§ dynastie mérovingienne

? Clovis chef incontestable, par ses victoires. Il est le fondateur de la dynastie des mérovingien.

? A l'origine d'un corps de règles : les lois saliques

2§ Dynastie carolingienne

? Dynastie des carolingiens fondée par Pépin le Bref. Cette dynastie se fait sacrer. Ainsi le pouvoir conféré est divin et devient plus important. Mais le pouvoir est aussi dû au charisme.

B/ lois et coutumes franques

1§ capitulaires

? 200 capitulaires entre 744 et 884. Elles font référence au droit pénal (Wergild). Capitulaires qui concernent les affaires laïques > Capitularia mundana

? Capitulaires sont l'œuvre des souverains dans des assemblées réunissant les grands du royaume. Il ne faut pas voir dans ces capitulaires une volonté personnelle de l'empereur mais comme un consensus entre les grands et l'empereur.

? Le capitulaire est créateur de droit dans une monarchie qui cherche à mettre une administration en place. > capitulaire des affaires laïques : lois saliques

2§ Coutumes

II- Contraintes et pluralisme juridique

A/ Morcellement territorial et seigneurie

B/ La puissance de l'église

? Clovis roi païen, est à l'origine de la puissance de l'Église. En effet lors de son baptême à Reims, il adopte rapprochement du pouvoir papal. Clovis fut le roi des évêques.

Par **jeeecy**, le **02/11/2010** à **17:57**

[quote="val49":34y1lgir]j'aimerais être éclairé dans mes recherches merci![/quote:34y1lgir]
hummm

il y a des gens qui travaillent, d'autres qui sont en cours, et d'autres qui n'y connaissent rien dans le domaine de la question (ce qui est mon cas en histoire du droit)

donc il ne sert à rien de faire des ups toutes les heures et demi, il suffit d'attendre un tout petit

peu plus longtemps et les gens répondront tout seul comme des grands Image not found or type unknown

;)

Il faut savoir être patient Image not found or type unknown

Bonne soirée

Jeeecy

Par **yanos**, le **02/11/2010** à **18:15**

Malheureusement, j'ai bien peur que tu partes du mauvais côté.

D'abord dans tes titres, attention aux termes utilisés : tu fais trop référence à l'époque féodale (dès le Xe, donc après l'époque franque). Ensuite dans le fond, il faut que tu rapproches le pouvoir royal du pluralisme juridique. A partir de là, pose toi les bonnes questions : par exemple, commence par te demander ce que signifie "pluralisme juridique" pendant l'époque franque. C'est à toi de trouver la réponse.